

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité e	nvironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
02/02/2018	02/02/2018		F2018-3397
	1. Intitulé du p	rojet	
RECONVERSION DE L'HOTEL DES POSTES E	DE STRASBOURG		
2 Identification de	ı (ou des) maître(s) d'ouvro	ago au du lou dos)	n átiliannaira(a)
) (ov des) maine(s) a ovvic	ige ou du (ou des)	permonnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénor	n	
	rienoi		
2.2 Personne morale	POLIVELIES IMMODILIED		
Dénomination ou raison sociale	BOUYGUES IMMOBILIER		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	BERGER ARNAUD		
RCS / SIRET 5 6 2 0 9 1 5	4 6 0 1 0 0 9	Forme juridique	SAS
Joian	ez à votre demande l'an	nexe obligatoire	n°1
Commence of the Commence of th			DOMESTICAL PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE P
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seulls et critères ann dimensionnement correspo		22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie			s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.) m2 et inférieure à 4	e de plancher de 19000 m2 environ 40000 m2) et dont le terrain d'assiette inférieure à 10 hectares).
	4. Caractéristiques géné	rales du proiet	
Doivent être annexées au présent formu			ı formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven			Tomodie
4.1 Natione do projet, y compris les even	ideis ilavadx de demonitor	THE SHARE SEEDING	
L'îlot de l'Hôtel des Postes de Strasbourg e	est situé dans une zone de ty	pe UAB du PLU.	
EVEN DE MANAGEMENT HER MAN DE MAN DE LA PROPERTIE DE LA PROPER			
L'opération est une réhabilitation lourde o suivie par les Architectes des Bâtiments de		é au cœur de la Neu	istadt de Strasbourg, L'opération est
Il s'agit d'un projet immobilier mixte de lo développant une surface de plancher de 1		uration, résidence s	énior, bureaux) regroupés

4.2 Objectifs du projet

Les règles d'urbanisme en UAB ont pour objectif de permettre la préservation des formes architecturales et urbaines de ces quartiers, qui constituent un ensemble patrimonial tout à fait remarquable de l'agglomération strasbourgeoise.

L'objectif du projet est d'imaginer un ensemble mixte, avec des habitants, des lieux de travail et de restauration de sorte à animer le quartier. Il a également pour objectif de renforcer la mixité social du quartier par la création de logements sociaux et en démembrement, ceci en conformité avec les règles du Plan Local d'Urbanisme et en particulier celles qui s'appliquent au secteur SMS2 dans lequel il est inscrit et qui imposent un minimum de 35% de logement locatif social pour tous les programmes de création de logements.

Les surfaces sont réparties ainsi : logements en accession : 5362 m2, soit 64 logements du T1 bis au T5; logements sociaux et en démembrement : 2974 m2, soit 38 logements du studio au T5; résidence sénior : 6186 m2, soit 84 logements du studio au T3; tertiaire : 480 m2; cluster de type pépinière d'entreprises : 1844 m2; bureau de poste : 1316 m2; brasserie : 832 m2.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux de construction :

- en infrastructure : construction d'un parking en sous-sol, divisé en deux espaces :
 - sur les 3/4 de la cour actuelle (et sous le futur bâtiment cluster) : une centaine de places
 - sous l'emprise du bureau de poste : 20 places de stationnement
- en superstructure : aménagements dans le bâti actuel du sous-sol au R÷3 et construction du cluster coiffant le parking souterrain principal. L'espace autour du cluster est destiné à la circulation piétonne, mais sera accessible aux engins de secours, de collecte des ordures ménagères, et de transport de fonds.

L'accès à cet espace et à la rampe du parking se fait par la rue Wencker. Les commerces/activités occuperont les pieds de bâtiment.

Les points de vigilance sont :

- Aucune intervention sur les façades et toitures d'origine (1896).
- Intervention limitée sur corps de Bâtiment Central reconstruit (1945) Avenue de la Marseillaise.
- Adaptation au droit des seuils d'entrée en vue d'assurer l'accessibilité PMR.
- Maintien du principe de distribution existant: cages d'escalier angulaires et galeries de circulation voûtées sur cour intérieure.
- Conservation à l'identique des escaliers et cages d'escalier d'origine avec leurs décors préservés
- Non occupation du volume supérieur des combles sauf pour des éléments techniques

Les travaux sont prévus pour une durée d'environ 24 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Usage prévu : habitation et activités.

Les objectifs énergétiques et environnementaux visés par le projet sont les suivants :

- logements en accession : EFFINERGIE RENOVATION + NF HABITAT RENOVATION
- logements sociaux et en démembrement : EFFINERGIE RENOVATION + NF HABITAT RENOVATION
- résidence sénior : EFFINERGIE RENOVATION + NF HABITAT RENOVATION
- tertiaire : EFFINERGIE RENOVATION
- cluster d'entreprises : EFFINERGIE+ (RT 2012 -20%) + HQE / BREEAM (non certifié) niveau very good
- bureau de poste : EFFINERGIE RENOVATION
- brasserie: EFFINERGIE RENOVATION

	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris	
Le projet est soumis à permis de constru	iire.	
En application de l'article R214-32 du co dossier de déclaration est relatif à : - La réalisation des 2 puits (Rubrique 1.1 - Au prélèvement des eaux souterraines - La réinjection en nappe (Rubrique 5.1. - L'infiltration des eaux de toitures (Rubr	(Rubrique 1.1.2.0); i.0);	sera adressé au préfet du Bas-Rhín. Ce
process and the second	rojet et superficie globale de l'opération - préciser l	
Grand	eurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette globale du projet : Surface de plancher : Parking souterrain :		11 274 m2 19 000 m2 127 places
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation 2 avenue de la Liberté, 5 avenue de	Coordonnées géographiques ¹ Long. 0 7 ° 4 Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	15'24"3 E Lat. 48°35'09"] N
la Marseillaise Strasbourg (67)	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	Lat. D " " Lat. D " " Lat. D " " " " " " " " " " " " " " " " " "
Jo	oignez à votre d <mark>emande</mark> les annexes n° 2 à	16
	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalue	
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	orojet et	

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'autil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale,

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire,

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique la plus proche est de de type II portant l'identifiant national 420014521 "Cours du Rhin de Strasbourg à Lauterbourg. Elle est située à environ 2.8 km à l'Est du projet, et correspond au cours du Rhin en tant que milieu aquatique.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche du projet est située à environ 11 km au sud et porte l'identifiant national FR3800737 Plan deau de Plobsheim".
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	Le parc naturel le plus proche du site est le parc naturel régional des "Vosges du Nord portant l'identifiant national FR8000029 et situé à environ 34 km (pour sa partie la plus proche).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	\boxtimes		La Communauté urbaine de Strasbourg (devenue Eurométropole au 1er janvier 2015) a approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Communauté urbaine de Strasbourg du 17 octobre 2014 le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Communauté urbaine de Strasbourg. Depuis, la collectivité s'est engagée dans la définition d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour la période 2013/2078.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Le projet suit les recommandations et les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	La zone humide la plus proche se situe à environ 3,2 km au nord-est (au plus près du site), et porte l'identifiant national FR7200025 "Rhin supérieur / Oberrhein". Ce site Ramsar englobe une grande partie de l'ancien lit majeur du fleuve. Pour la partie française, le site est délimité à l'est par la frontière nationale. A l'ouest, ce sont les digues des hautes eaux du cours du Rhin historique non canalisé qui en constituent la limite.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		Par arrêté du 21 août 2017, le Préfet du Bas-Rhin a ordonné l'ouverture dune enquête publique sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de l'Eurométropole de Strasbourg. L'enquête publique est close. Elle s'est déroulée du lundi 25 SEPTEMBRE 2017 au mercredi 8 NOVEMBRE 2017 inclus. Le PPRT Port aux pétroles a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 28 novembre
Dans un site ou sur des sols pollués ?		Le plan de vigilance (carte n° 12) du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole indique que le projet n'est pas situé dans un secteur de restrictions d'usage liés aux sites et sols pollués. Aucune activité BASIAS n'est recensée au droit de la zone d'étude. Le site BASOL le plus proche est la gare SNCF, à 1.5 km à l'ouest en position aval hydraulique. Le diagnostic environnemental conduit par Antéa conclut en l'absence d'anomalies.
Dans une zone de répartition des eaux ?		
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		Le champ de captage d'eau potable le plus proche du site est celui du "Polygone" situé à environ 3.2 km au sud-est.
Dans un site inscrit ?	\boxtimes	L'opération est située au cœur même de la Neustadt (ou quartier impérial) au nord- est de la Grande île de Strasbourg. Ce quartier est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis juillet 2017.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		Le site Natura 2000 le moins éloigné est situé à environ 3.2 km au nord-est; il s'agit d'un site de type ZPS (zones de protection spéciale) portant l'identifiant FR4211811 "Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg".
D'un site classé ?	X	Le site est situé à moins de 100 m de deux monuments historiques : - l'ancienne bibliothèque impériale, universitaire et régionale, Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg 6 place de la République; 1 avenue Victor-Schoelcher - l'ancien palais de la Diète d'Alsace-Lorraine, actuellement Ecole supérieure d'Art dramatique, Conservatoire de musique et Théâtre national de Strasbourg

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant ;

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Il est envisagé de mettre en place un groupe froid qui sera alimenté par un doublet de forages en nappe alluviale. Une étude de faisabilité est en cours. Le volume d'eau annuel prélevé et réinjecté en nappe est estimé à 80 000 m³.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	\boxtimes		La construction du parking souterrain implique l'excavation et l'évacuation de terres dont le volume est estimé à 4700 m3. Ces terres sont constituées de remblai inerte sableux ou limoneux et contenant des débris de briques et de béton.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le terrain est actuellement occupé par des constructions (conservées par le projet) et par une cour intérieure destinée au stationnement de véhicules et à la livraison; le site ne présente aucun enjeu quant à la biodiversité.
Milieu nature			X	Le projet situé dans le cœur de la ville de Strasbourg est trop éloigné du premier site Natura 2000 pour avoir un impact.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumèrées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	Le projet ne consomme pas un seul mêtre carré d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	Le projet se situe à plus de 2.6 km en-dehors du périmètre d'exposition aux risques selon le plan de zonage réglementaire du PPRT du Port aux pétroles.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	La commune de STRASBOURG est en zone sismique d'aléa modéré (dénomination zone 3). Selon le plan de zonage réglementaire du PPRI (planche A-12), l'emprise du projet n'appartient pas à une zone de submersion par débordement de cours d'eau ou à une zone de débordement de la nappe phréatique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	\boxtimes	Les activités de logements et de bureaux ne sont pas de nature à engendrer de risques sanitaires. Le projet est situé dans une zone de vigilance (zone centre ville) du plan de protection de l'atmosphère (PPA) approuvé par arrêté préfectoral le 4 juin 2014
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	A l'état initial, la cour du site dispose de 114 places de stationnement dédiés aux employés de la poste et comprend du trafic pour l'approvisionnement du centre de tri. Dans l'état projeté, la capacité en stationnements (en souterrain) réservés aux résidents et aux travailleurs du site est du même ordre de grandeur. Le trafic lié à l'activité du centre de tri disparaît.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	Une étude acoustique sera menée par SOCOTEC; les menuiseries prendront en compte les préconisations techniques de cette étude et le classement des voies.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	En phase chantier, les vibrations seront évitées, les fondations étant réalisées par des puits busés.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		A la demande du service d'assainissement de l'Eurométropole, il est prévu d'infiltrer à la parcelle les eaux de toitures du nouveau bâtiment (cluster d'entreprises).
	Engendre-t-il des effluents ?	X		Les eaux usées domestiques des différentes entités projetées seront rejetées au réseau public d'assainissement; les eaux grasses de la brasserie seront prétraitées avant rejet par un séparateur de graisses dimensionné selon la norme NF eN 1825-1 de décembre 2004. Les eaux grasses produites par la cuisine de la résidence sénior seront également pré-traitées par un séparateur de graisses. Chaque branchement fera l'objet d'un dossier d'autorisation de branchement et de déversement au réseau public d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	A terme, le projet engendre des ordures ménagères. A ce titre, chaque entité sera équipée d'un local pour le stockage des conteneurs à déchets. En phase chantier, il est prévu un plan de gestion et de valorisation des déchets.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	\boxtimes	Le projet suit les recommandations et les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France.
Cadre de vie / Population		X	
6.2 Les incide approuvés Oui	ences du projet ident		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, décr		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il a été décidé, de façon concertée avec le service d'assainissement de l'Eurométropole, de réduire autant que faire se peut les rejets d'eaux pluviales au réseau d'assainissement. Actuellement, les eaux pluviales de la cour intérieure sont évacuées au réseau. Les eaux pluviales du bâtiment cluster qui s'implantera dans cette cour seront gérées à la parcelle ce qui réduira les quantités d'eau pluviale renvoyée au réseau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

En effet, le projet s'inscrit dans un secteur déjà urbanisé et bâti. Il n'affecte aucune zone sensible ou classée.

Le diagnostic environnemental réalisé par Antéa indique qu'au regard des résultats d'analyses des sols, aucune anomalie majeure n'a été décelée, dans le sous-sol et dans la cour. Lors des travaux de terrassement liés à la construction du parking souterrain, un contrôle devra être réalisé sur des échantillons moyens prélevés sur l'ensemble des terres excavées, ceci pour s'assurer de la filière finale des déblais. Par ailleurs, le projet n'a pas d'impact sur le trafic routier.

8. Annexes

Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'auvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X				
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage laintain ;					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé:					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	X				
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.					

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Le rapport nº A89266/A de mai 2017 du diagnostic environnemental réalisé par Antéa.
- L'étude de sol n° AF-MS-17-0076 de juin 2017 réalisé par Fondasol.
- Le courrier de Fondasol complétant l'étude de sol, avec les niveaux caractéristiques de la nappe.
- La notice architecturale (comprenant les annexes 3 et 4).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

OUYGUES IMMOBILIER

Je dy Bassin d'Austerlitz - CS 10223

67 100 STRASBOURG

7562 091 544 01009 - APE 4110A

Fait à

Strasbourg

10, 26/1/2018.

Signature

11/11